

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- Revue de presse**
- IV- L'année 2022 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, l'essentiel de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL est fonction d'un barème établi par le Comité, au prorata du nombre d'habitants et tenant compte du taux d'évolution national de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant de la cotisation évolue donc ces dernières années en fonction de l'évolution de la population constatée pour chaque commune membre.

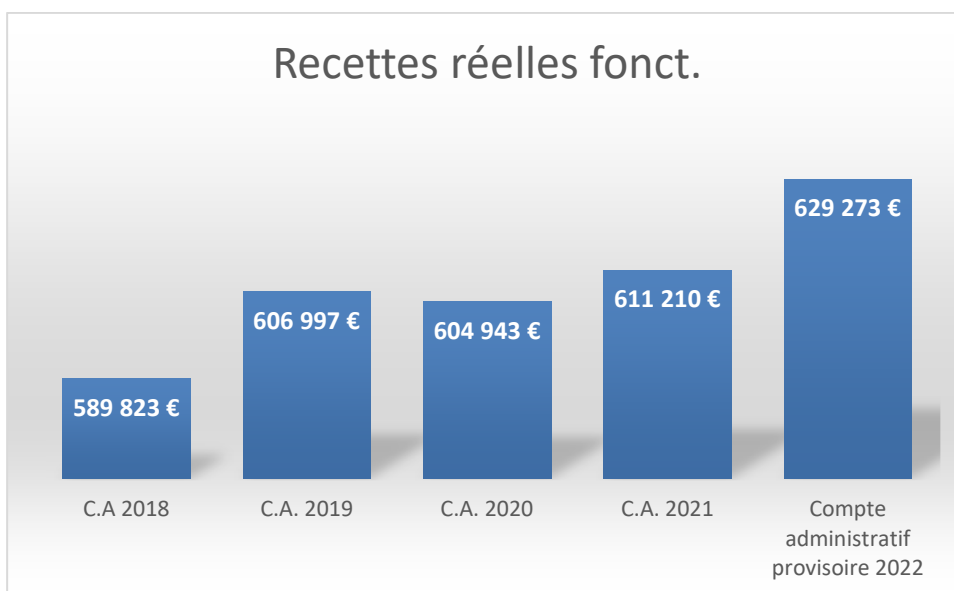
Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont :

- Les « produits divers de gestion courante », qui correspondent à la participation de l'EPTB Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL ; dans la mesure où cet établissement a quitté les locaux de la Maison des Elus le 30 juin 2022, cette recette est enregistrée pour la dernière fois sur l'exercice 2022.
- Les mémoires en contentieux et les analyses financières pour lesquels il est demandé aux communes une participation forfaitaire de 600 € (ce montant a été revalorisé en 2021) par dossier. En 2022, cela représente un montant global de recettes de 5 500 euros.
- L'aide exceptionnelle versée par l'Etat pour les frais de scolarité pour notre apprentie à hauteur de 3 000 euros. Cette aide ne devrait finalement pas être renouvelée au vu de la dernière version du projet de loi de finances 2023.

La majeure partie des recettes provient des cotisations de nos membres qui, en 2022, se sont élevées à 614 773 euros répartis de la manière suivante :

Dotation - Participations et subventions	614 773,23
dont 74718 - Aide exceptionnelle apprenti	3 000,00
dont 7473 - Subvention département	126 000,00
dont 74748 - Participation des communes	451 354,87
dont 7475 - Participation des EPCI	34 418,36

L'augmentation constatée en 2022 s'explique à la fois par une recette supplémentaire exceptionnelle (aide recrutement apprentie) et les hausses de population impactant les modalités de calcul des cotisations.

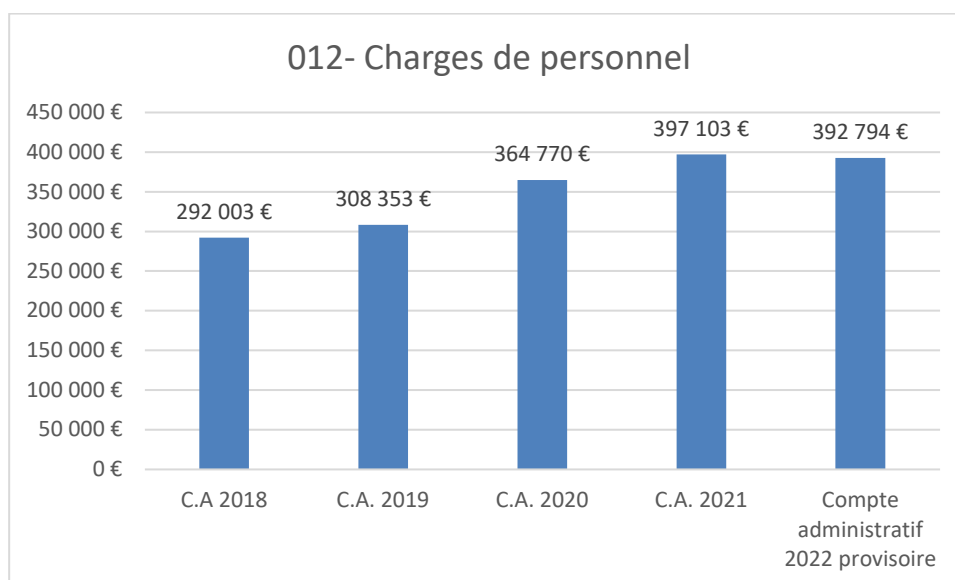


Les recettes projetées sur les années à venir sont maintenues au niveau actuel.

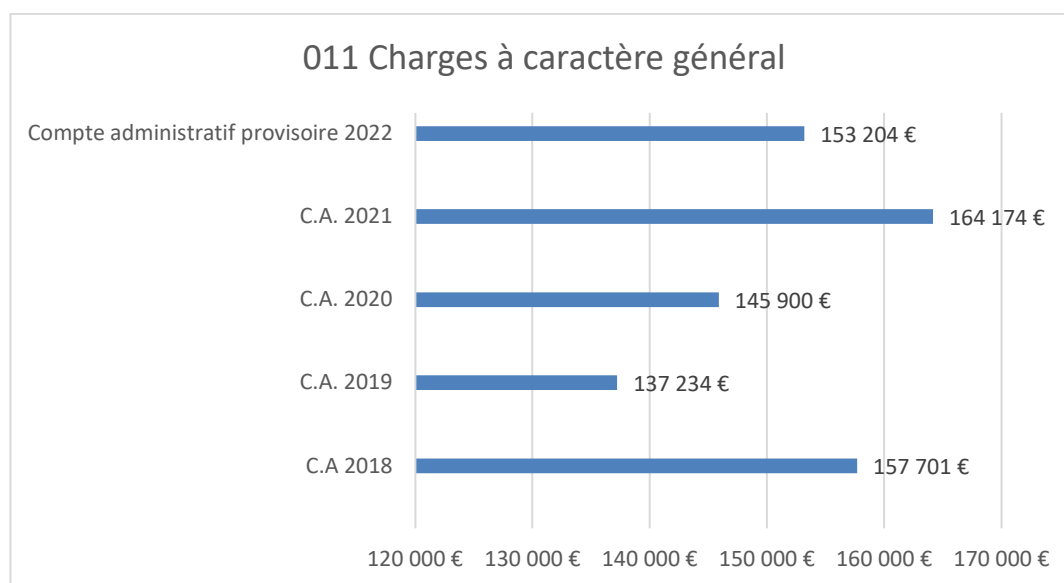
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des sessions de formation.

- Les charges de personnel (chapitre 012) tendent à se stabiliser en 2022, avec le recrutement en cours d'année, le 17 mai 2022, d'un agent de catégorie B sur le poste laissé vacant en 2021 de responsable administratif et RH.



➤ Les charges générales



- Les charges générales (chapitre 011) **estimées à fin 2022** seraient globalement inférieures à la dépense 2021 avec toutefois des variations différenciées selon les articles.

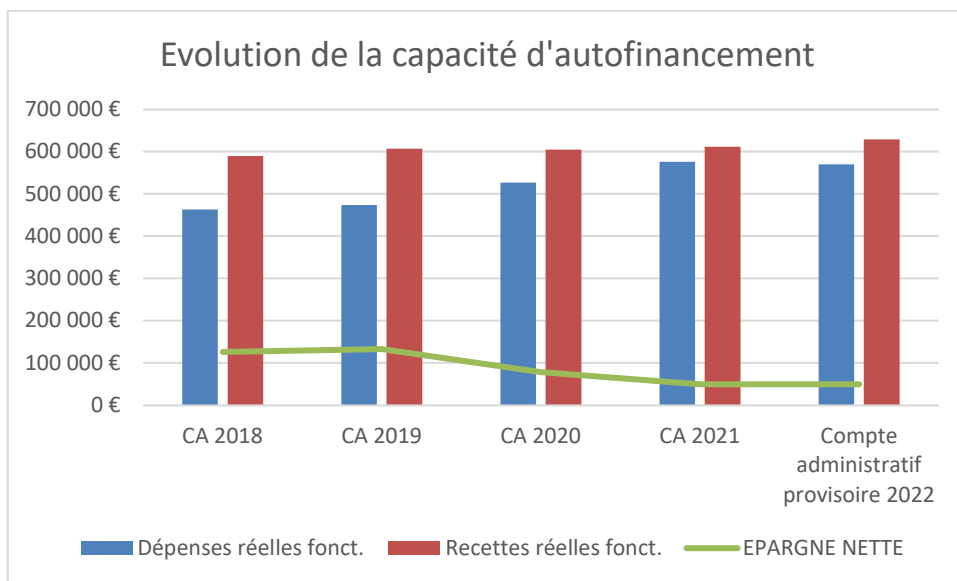
Des économies ont ainsi été réalisées sur certains postes tels que l'affranchissement, les télécommunications, l'impression de catalogues et de brochures ...

- De nombreux contrats arrivent à échéance en 2023 ce qui va être l'occasion pour le CFMEL de remettre en concurrence nos fournisseurs et ainsi d'essayer de négocier au mieux les charges de fonctionnement. Dans l'immédiat, l'orientation pour le budget 2023 est d'essayer de contenir nos charges au niveau de 2022, notamment en matière de fournitures, d'assurance, de carburants et de maintenance.

- Les autres charges (chapitre 65) qui comprennent essentiellement les indemnités, cotisations sociales et frais de mission des élus sont en hausse notamment du fait de l'impact de la revalorisation du point d'indice.

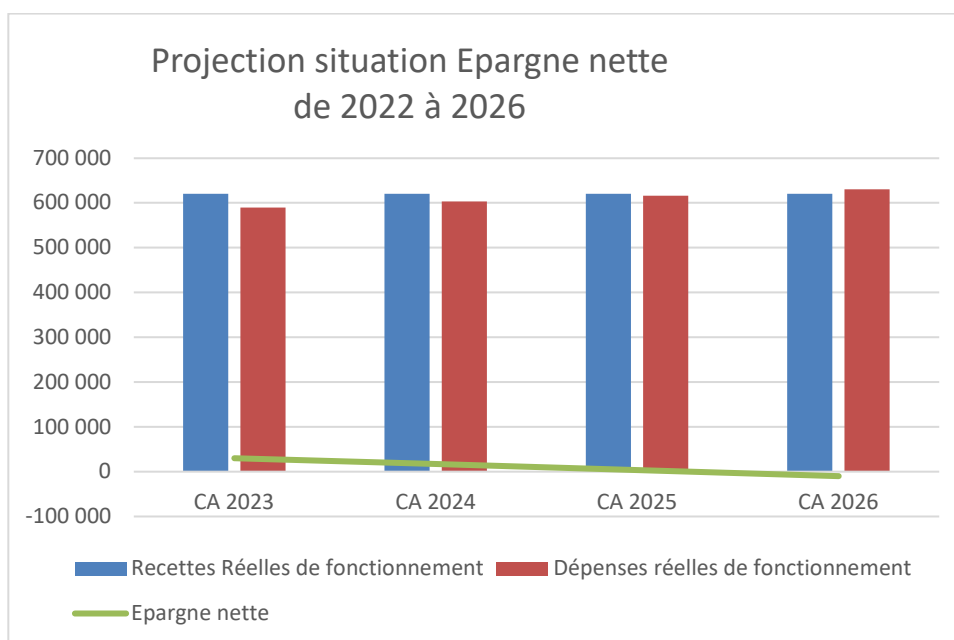
3- La capacité d'autofinancement :

L'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement nette » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux réel permet d'autofinancer les investissements. Lorsque la capacité d'autofinancement n'est que partiellement utilisée à cette fin, le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.



- L'épargne nette négative en 2015 s'est reconstituée au fil des exercices grâce à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022, selon la projection réalisée à mi-novembre, elle s'établirait à 59 187 euros.

Les estimations faites pour le futur conduisent, sans modification du niveau actuel des cotisations des membres du CFMEL, à la constatation d'une baisse régulière de l'épargne nette, ce qui est logique, compte-tenu de l'augmentation inéluctable des charges de fonctionnement au regard d'une recette stable. A terme, la revalorisation des cotisations devra donc être abordée, sauf à trouver de nouvelles recettes.



B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux est une structure où la matière grise constitue une part importante de « l'investissement », tout comme la documentation technique ou l'appel à des intervenants experts, or ces dépenses sont structurellement portées par la section de fonctionnement comme cela a été vu précédemment. La section d'investissement du CFMEL n'est donc pas représentative de celles auxquelles on est habitué. Jusqu'à présent, ces dépenses consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 en 2016).

Depuis 2017, le CFMEL modernise son fonctionnement : reconfiguration du site internet, création d'une nouvelle charte graphique, renouvellement du parc informatique, vidéo projecteur...

En 2022, le CFMEL a achevé de doter ces agents pour mettre en œuvre le télétravail et améliorer les conditions matérielles de la formation : achat d'un ordinateur portable, d'un téléphone et d'une enceinte Bluetooth pour un montant de 1 509.41 euros.

Pour 2023, l'investissement doit se poursuivre pour sécuriser les systèmes informatiques (acquisition d'onduleurs, renforcement des sauvegardes, dotation de matériel informatique) et pour permettre d'acquérir une certaine autonomie lors des réunions de formation (matériel audio et vidéo).

2- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont le FCTVA, la dotation aux amortissements, et le virement de la section de fonctionnement. Le FCTVA est lié à la dynamique d'investissement de N-2 et s'est établi à 1 543.29 euros en 2022 ; la dotation aux amortissements, compte-tenu des investissements réalisés en 2021 et d'un premier travail de remise à plat de l'actif du CFMEL devrait être de 11 479.46 euros.

Pour 2023, la DGFIP demande la réintégration d'amortissements qui n'ont pas été réalisés sur les années précédentes pour un montant significatif, ce qui alourdirait considérablement le montant de la dotation aux amortissements. Ce point doit faire l'objet de discussions avec la DDFIP pour un apurement de la situation en 2023.

La situation de la section d'investissement est la suivante hors impact éventuel de rattrapage sur la dotation aux amortissements :

	2018	2019	2020	2021	2022
--	------	------	------	------	------

Besoin de financement (1-2)	8 757	-30 001	-2 532	5 371	-1 635
Immobilisations (comptes 20-21-23)	8 757	34 824	9 408	11 084	1 509
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVEST.(1)	8 757	34 824	9 408	11 084	1 509
10- dotations, fonds divers et réserves	0	64 824	11 941	5 712	1 543
13- Subventions d'investissement	0	0	0	0	1 601
Autres recettes d'investissement	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES D'INVEST.(2)	0	64 824	11 940	5 712	3 144

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt a été entièrement remboursé en 2017.

En 2022, la ligne de trésorerie n'a pas été mise en place compte-tenu de la situation financière et de la continuité des actions menées, en liaison avec la trésorerie pour diminuer le montant des créances restant à recouvrer.

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée. Toutefois, dans un souci de réactivité et par mesure de sécurité, il sera proposé de renouveler l'autorisation à M. le Président de recourir à une ligne de crédit d'un montant maximal de 100 000 euros au courant de l'année 2023 pour pallier un éventuel retard dans le recouvrement des cotisations appelées, étant entendu que cette autorisation est prise à

titre prudentiel mais que le recours à la ligne de trésorerie n'est pas mis en œuvre dès lors que la trésorerie le permet.

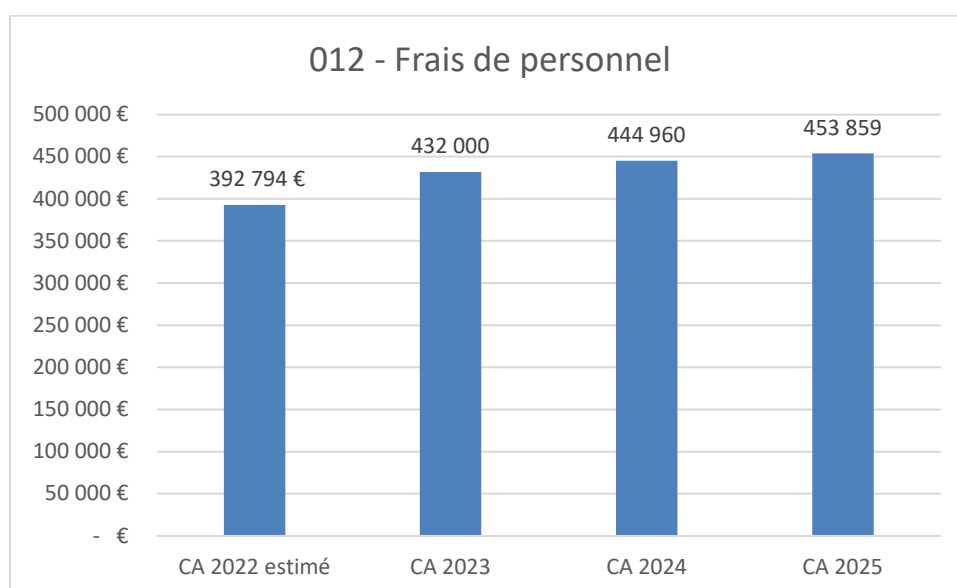
- Aucun recours à l'emprunt de long terme ne sera nécessaire sur l'exercice 2023.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

- En 2022, la masse salariale s'est stabilisée à 392 794 euros, pour plusieurs raisons :
 - Le maintien d'un contrat d'apprentissage d'une étudiante en master 2 « carrières publiques » de l'IPAG, depuis le 1^{er} septembre 2022 ;
 - L'embauche le 17 mai dernier d'un agent de catégorie B au poste laissé vacant de responsable administratif et RH, depuis juillet 2021 (décès).
- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 a induit une hausse des salaires bruts mensuels de 1672 euros.
- En 2023, il sera nécessaire d'anticiper le départ à la retraite d'un agent contractuel (équivalent cadre A) et de prévoir un tuilage de 6 mois. Il est donc budgété un montant prévisionnel d'un montant de 40 000 euros pour pouvoir procéder à ce recrutement.

Cette augmentation de la masse salariale doit également prendre en compte les éléments statutaires (nouvelle revalorisation du point d'indice, révision du RIFSEEP et de la participation de l'employeur à la prévoyance), ce qui devrait conduire à l'augmentation de la masse salariale pour les années à venir à hauteur de 3%/an.



2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ; ce qui a permis de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) dont le montant est identique pour tous les agents, par souci d'équité. En 2020, le régime indemnitaire a été revalorisé pour accompagner l'avance de grade de plusieurs agents de catégorie C et B et la réorganisation des services.

- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature.

- Les agents du CFMEL bénéficient de :
 - L'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34 ;
 - L'accès au restaurant administratif du Conseil départemental et/ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur) ;
 - La participation de l'employeur à la mutuelle santé comme prévu par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;
 - Le forfait mobilité durable et le forfait télétravail, versés pour la première fois en 2022.

- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35h par semaine soit 1607 heures par an. Tous les agents du CFMEL sont à temps complet.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

Préambule :

Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **339**.

- Répartition des communes par strates :
La répartition est peut-être à revoir compte tenu du changement de strates de certaines communes

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	55
1 000 à 1 999	53
2 000 à 4 999	53
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	339

- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **12**.

Les partenariats

- Des partenariats conduits en 2021 pour l'élaboration des cycles de formations, ont été renouvelés notamment avec la DDTM, l'ARB Occitanie, les services du CD34, la Gendarmerie et le SDIS34.

Après la signature d'une convention de partenariat avec le SDIS34 le 26 novembre 2021 à Saint Pons-de-Thomières ; la convention de partenariat pluriannuelle entre l'ARB Occitanie et le CFMEL a été signée le 17 octobre 2022 à Montpellier.

- En 2023, le CFMEL poursuivra ces partenariats et proposera notamment la co-construction d'une session de formation avec la Compagnie de gendarmerie de l'Hérault et avec la DDFIP de l'Hérault.

En effet, le CFMEL est venu en appui à la demande de la gendarmerie pour organiser dans l'Hérault des sessions de formations destinées aux Maires et aux Adjointes, sur la gestion des incivilités avec les négociateurs du GIGN (ces sessions ont réuni près de 150 élus en 2021)

et 3 sessions autour de la problématique de la « cyber malveillance » en 2022 qui a réuni 114 élus. Cette collaboration va se poursuivre en 2023.

A-La formation des élus

1- Actions de formations réalisées en 2022

Le CFMEL propose des actions de formation adaptées (calendrier) en présentiel et par visioconférences :

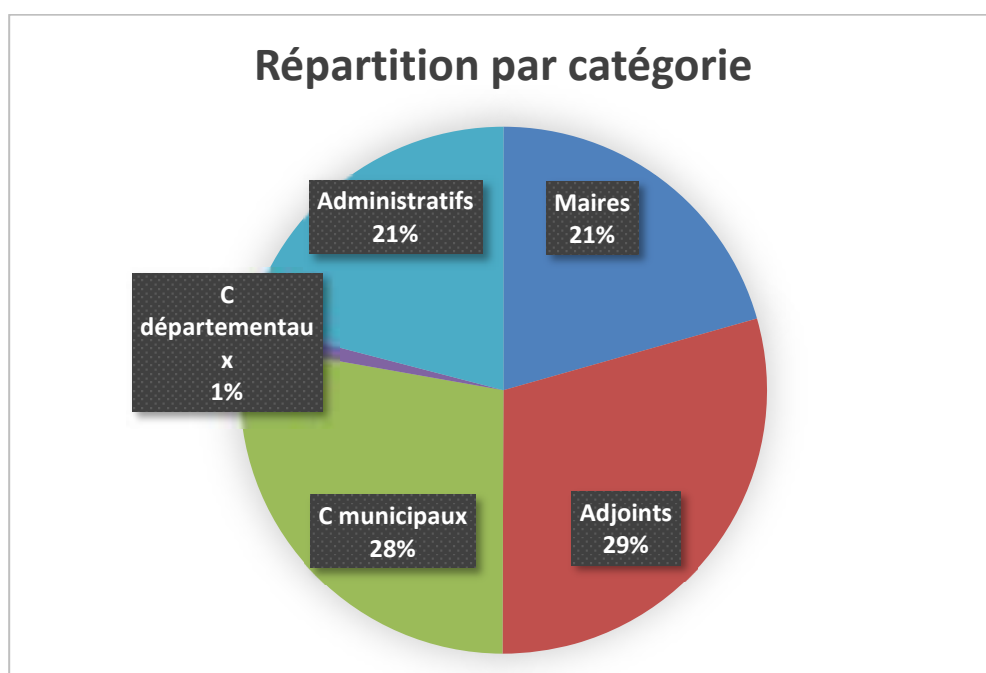
- 17 thématiques de formation ;
- 52 sessions de formations sur le territoire héraultais ;
- 4 visioconférences ouvertes aux élus et aux administratifs.

Intitulés	Nb de journée/ sessions	Nb de participants	Intervenants
Voirie, espaces publics, ouvrages réseaux	4	94	F RTP M. Philippe BONNAUD, chargé de mission au CFMEL
La loi de finances 2022	4	131	Mme Sylvie CALIN, Conseil en finances locales CFMEL DDFIP
Gestion des incivilités	5	77	Capitaine SERVENT- ROUMEY, Gendarmerie Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL
Visio-conférence Police spéciale des immeubles en danger	1	22	Mme Sophie VAN MIGOM, Directrice du CFMEL Mme Georgia LAHADY, CFMEL
GEMAPI	4	54	M. Jean Charles AMAR, Directeur de l'EPTB Vidourle M. Philippe BONNAUD, CFMEL
Le patrimoine communal	6	115	Mme Sophie VAN MIGOM, Directrice du CFMEL Chambre des Notaires

Agence France Locale	1	15	Mme Sylvie CALIN, CFMEL Financement M. Philippe ROGIER, AFL
Visio-conférence Les leviers d'action face aux biens abandonnés	1	52	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL Mme Georgia LAHADY, CFMEL M. Samuel PONT, COFOR
Visio-conférence Biodiversité : de quoi parle-t-on	1	19	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL
Rencontre avec la gendarmerie	3	114	Lt Colonel F VILLEROUX, Gendarmerie Occitanie Mme Sophie VAN MIGOM
Les outils de maîtrise foncière	4	85	Mme Françoise DUPUY, Ingenierie foncière CD34 M. Philippe BONNAUD, CFMEL
Prise de parole en public	5	57	Mme Sophie VAN MIGOM
Ateliers de la biodiversité	4	50	Les services de l'ARB Occitanie Mme Bénédicte GOFFRE Mme Sophie VAN MIGOM
Rencontre avec le SDIS 34	3	31	M. le Contrôleur Général Eric Flores, Directeur du SDIS M. le Lieutenant-Colonel Aurélien MANENC M. Philippe BONNAUD, CFMEL
Analyse financière prospective	6	48 (en cours)	Mme Sylvie CALIN, CFMEL
Lutte contre l'habitat indigne	4	13 (en cours)	Cellule habitat, espaces clos et risques industriels – ARS Mme Mylaine FONTANGE Responsable du Pôle Logement – CAF de l'Hérault. Mme Christine MULA Directrice – ADIL 34 M. Jean-Baptiste SEMONT Responsable de l'unité RU– DDTM 34. Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL

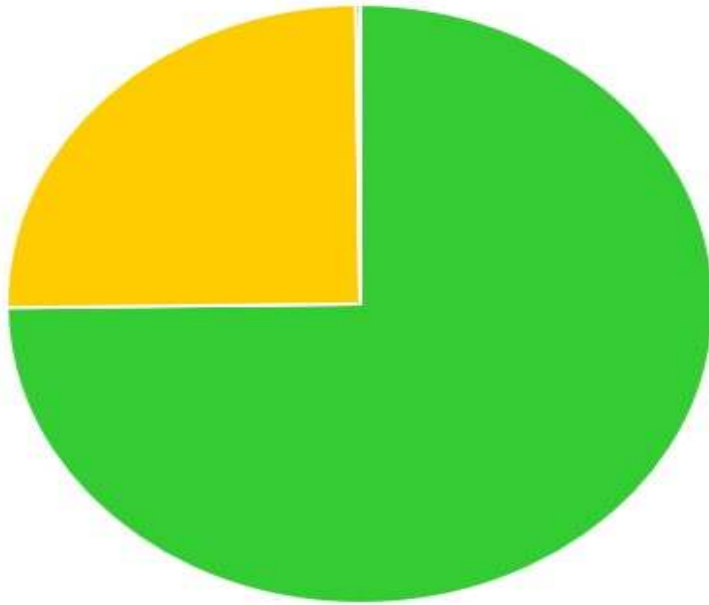
TOTAL	56	1013	

2- Evaluation des actions de formations



Au terme de chaque session, un questionnaire d'évaluation est distribué dont le taux de réponse atteint 62,3%. Cette évaluation fait ressortir un taux de satisfaction à 99,8% (dont 74,8% de très satisfait) et seulement de 0,2% de « non satisfait ».

Très satisfaisant Satisfaisant Insufisant



3- Actions de formation prévues en 2023

- Afin de répondre à la demande des élus, le CFMEL adresse un calendrier présentant l'ensemble des thématiques de formation pour l'année à venir.

Cet élément d'information adressé par courrier à toutes les collectivités territoriales membres, s'ajoute aux calendriers trimestriels envoyés par courrier et à la publication du calendrier de formation et à l'agenda des événements publiés sur le site internet www.cfmel.fr.

- Depuis la loi « Engagement et Proximité », le droit à la formation des élus a été renforcé, ce qui a conduit le CFMEL à renforcer les thématiques de formation adaptée à l'exercice du mandat et a proposé des sessions de sensibilisation sur des sujets d'actualité. Ainsi, autour des thématiques traditionnelles relatives aux pouvoirs de police du Maire et des Adjointes, des finances locales, du fonctionnement du conseil municipal, de l'organisation des secours dans la commune, de l'urbanisme opérationnel et de planification, de la commande publique, le CFMEL a mis l'accent depuis 2021 sur la visio-conférence et les ateliers notamment sur le sujet de transition écologique et énergétique.

Ces problématiques seront approfondies et d'autres thématiques de politique publique ou d'actualité seront également programmées. Les thématiques de l'achat public durable, les financements européens et la gestion des cimetières seront également proposées au cours de l'année 2023.

Les partenariats seront à nouveaux mobilisés pour l'élaboration des cycles de formations, notamment avec le SDIS, la DDFIP, l'ADEME et la Mission Clause sociale 34.

B-Les activités de publication/assistance/contentieux

1- Les publications du CFMEL :

Espace infos :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique et financière (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence et des questions parlementaires. On peut également y trouver l'actualité du CFMEL, et un focus sur des sites internet pouvant

intéresser nos membres. Cette publication de 12 pages est envoyée à toutes nos collectivités membres ainsi qu'aux personnes souhaitant la recevoir (inscription en formation ou via la newsletter du site), soit une diffusion à un peu plus de 1 000 personnes par numéro.

Note de Conjoncture Finances Locales :

Tout au long de l'année 2022, le CFMEL a proposé une note trimestrielle économique ainsi qu'un point sur les marchés financiers ; les thèmes abordés sont en liaison avec l'actualité et ont pour objectif d'apporter une synthèse faisant référence à des évolutions économiques de court terme et moyen terme d'un ensemble économique particulier et/ou de la France. L'objectif est d'apporter aux élus une vue d'ensemble rapide sur ce qui fait l'actualité de notre économie et ses répercussions pour les communes et EPCI. Le point « marché financier » est un suivi de l'évolution des conditions financières pour aider à la prise de décisions en matière de financements.

Fiches pratiques :

Des fiches pratiques sont élaborées à destination des élus pour trouver rapidement quels textes législatifs ou réglementaires appliquer, quelles procédures suivre et quelles actions mener selon les situations.

37 fiches pratiques conçues et mises à jour en interne sont publiées sur le site internet du CFMEL.

Annuaire des élus :

Le CFMEL participe à la traditionnelle publication de l'annuaire des élus locaux de l'AMF34. De plus, dans le cadre de l'élaboration de sa base de données, le CFMEL publie un annuaire des communes en ligne sur son site internet, librement accessible.

2- Activités de conseils juridiques et financiers :

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses aux questions téléphoniques ou posées par courriels sont accompagnées de l'envoi d'une documentation ou de modèles d'actes.

Chaque jour, ces analyses juridiques et financières impliquent une bonne connaissance de l'actualité relative, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

➤ 358 conseils ont été donnés en 2022

3- Assistance « contentieux » :

La rédaction de mémoires au contentieux devant la Juridiction Administrative, à la demande des communes membres, lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

- **11 dossiers sont en cours en 2022.**

4- Analyse financière :

Depuis 2020, le CFMEL a mis en œuvre un nouveau service d'aide à la décision pour les élus reposant sur une analyse rétrospective des comptes administratifs et de gestion des 5 dernières années et une projection sur 4 ans de l'évolution des équilibres budgétaires en fonction des informations recueillies auprès des élus et services administratifs et techniques.

- **6 analyses ont été finalisées sur l'année 2022**
- **3 analyses sont encore en cours.**

5- Formation à la carte :

Le CFMEL répond aux demandes de formation « à la carte » des communes ou EPCI membres qui le sollicitent.

Cette démarche d'ingénierie pédagogique est portée en interne et en co-construction avec les élus concernés, ce qui permet de proposer, sans contribution supplémentaire, 1 ou 2 journées de formation (maximum) destinées au conseil municipal dans son intégralité, la conception de supports spécifiques et des « formation action ».

➤ **4 formations à la carte ont été réalisées en 2022.**

- Une conférence sur la responsabilité des élus (3h) – Département de l'Hérault.
- Une session sur « les élus et le projet communal » (7h) – Mèze.
- Une session sur « le rôle des élus et le projet communal » (7h) – Cournonsec.
- Une session sur « Gouvernance, action locale et gestion efficace du projet communal » (10h) – Saint Jean de Vedas.

D'autres demandes ont été accueillies et seront organisées en 2023.

Le CFMEL doit mener une réflexion sur le coût de ces formations « à la carte », leur impact sur le budget du syndicat et la recherche de ressources supplémentaires pour y pourvoir.

III – REVUE DE PRESSE ET RESEAUX SOCIAUX

Sophie Van Migom • Vous
Directrice chez Cfmel
8 mois • 🌐

Le cycle 2022 de Formation des élus à la gestion pacifique des incivilités porté par les négociateurs du GIGN s'achève cette année dans la commune de Cabrières, en présence de Mme le Maire Myriam Gairaud et le Président du CFMEL. Depuis le lancement de cette campagne nationale en 2021, 221 élus héraultais ont pu participer à ces sessions organisées par le Cfmel. #formation #amf34 #cfmel



Sophie Van Migom • Vous
Directrice chez Cfmel
2 mois • 🌐

Le CFMEL vous donne rendez-vous au Salon des Communes et des Intercommunalités de l'Hérault le 30 septembre 2022 au Parc des expositions de Béziers. C'est une journée de renco... voir plus

AMF 34 - Association des Maires et des Présidents...
4 mois • Modifié • 🌐

[SAVE THE DATE]

Le 4ème salon des Communes et des Intercommur... voir plus




Sophie Van Migom • Vous
Directrice chez Cfmel
5 mois • 🌐

Après Saint Saturnin de Luchan et Bessan, la journée de formation relative au " patrimoine communal définition, gestion et valorisation du domaine public et privé " s'est tenue aujourd'hui à Faugères. Ces sessions de formation en partenariat avec les notaires du territoire héraultais permettent de répondre aux questions des élus et de favoriser l'échange et le partage d'expériences. #formation #chambredesnotaires #cfmel

1 repartition

J'aime Commenter Republier Envoyer

479 impressions Voir les statistiques

Sophie Van Migom • Vous
Directrice chez Cfmel
1 mois • Modifié • 🌐

Les Ateliers "Biodiversité" proposés en partenariat avec l'ARB Occitanie et le CFMEL ont fait étape à Gignac et à Aniane, jeudi 20 octobre, autour de la thématique de la résilience alimentaire. Juliette Sermage chargée de mission au SYDEL Pays Coeur d'Hérault a présenté le Plan Alimentaire Territorial dont plusieurs axes concernent la résilience face au changement climatique notamment à travers l'agroécologie et l'agropastoralisme et la démocratie alimentaire. Nous avons eu la chance de visiter les parcelles en maîtrise foncière communale, d'Aniane qui accueillent de façon partagée associations, écoliers et bientôt agriculteurs dans le cadre d'une "parcelle test " incluse dans le PAT. Anne Dominique Morieux, Adjointe, que nous remercions chaleureusement, nous a présenté les nombreux projets en cours et à venir comme une maison de l'alimentation, dans ce lieu très inspirant. Bénédicte GOFFRE #CFMEL #formationdeselus #biodiversité #ARB





AMF 34 - Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalit... 548 abonnés
1 sem. •

[FORMATION]

Le SDIS HERAULT a accueilli une nouvelle session de formation à la gestion de crise, en partenariat avec notre association et le centre de formation des Maires et élus locaux du département. Riche rencontre autour de plusieurs thèmes :

- Plans communaux de sauvegarde,
- Rôle du Maire directeur des opérations,
- Communication de crise,
- Soutien des sapeurs-pompiers dans les périodes difficiles.

D'autres sessions auront lieu sur le site de Vailhauquès et dans les territoires dans les mois à venir.

Photos AM/SDIS34

[#formation](#) [#communication](#)

Maires et élus locaux en stage



• Vingt participants ont suivi la formation organisée à la médiathèque.

Urbanisme, Cazouls-lès-Béziers

Publié le 06/11/2022 à 05:06

Le centre de formation des maires et élus locaux (CFMEL) a organisé une réunion de formation à la médiathèque. Ce centre est une structure autonome au service des élus locaux, qui consiste en la formation et l'assistance juridique des communes.

Sa gouvernance est assurée par un comité composé de seize maires, deux présidents de communauté de communes, dix conseillers départementaux, un bureau et son président Frédéric Roig. Son fonctionnement garantit l'autonomie des 340 communes membres.

Chaque année, cet organisme propose 50 actions de formation sur l'ensemble du territoire, sachant qu'un élu de l'Hérault, tout au long de son mandat, peut bénéficier de 18 journées de formation pour acquérir les fondamentaux, et de 48 sessions spécialisées sur des sujets pratiques et d'actualités.

Cette journée organisée à Cazouls-lès-Béziers, suivie par une vingtaine de personnes, tant élus que techniciens communaux, était axée sur la biodiversité, avec deux ateliers : la nature en ville (les défis d'aujourd'hui et de demain) et le second sur la transition agro-écologique (un facteur-clé de la résilience alimentaire).

À la fin des ateliers, les participants se sont rendus sur le site de la serre municipale pour découvrir le projet communal de maraîchage bio.

VI - L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	339
Nombre d'établissements publics locaux	12

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Fonctionnement	606 000
Investissement	19 000

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	56
Nombre de participants	1013
Taux de satisfaction des formations	99 %

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos publiés	11
----------------------------	----

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils juridiques	509
Dossiers contentieux en cours	11
Dossiers Analyse financière réalisés et en cours	9

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	6
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A 1 agent catégorie B 2 agents catégorie C 1 apprentie

